



RECOMMANDATIONS POLITIQUES À L'ISSUE DU PROJET JEUNES CONTRE L'ANTISÉMITISME (JCA/JTA)

Soutenus par la Cellule Égalité des Chances du SPF Justice, l'*Union des Étudiants Juifs de Belgique* ([UEJB](#)) et *Une Contribution Juive pour une Europe Inclusive* ([CEJI](#)) ont mis en place le projet **Jeunes Contre l'Antisémisme/Jongeren Tegen Antisemitisme (JCA/JTA)**. Le projet dans son intégralité a pour but de mettre en exergue l'importance de la lutte contre l'antisémisme et de fournir des ressources-outils faciles d'utilisation à destination des agents étatiques et des cadres politiques afin de lutter contre ce fléau.

Il consiste notamment en une **analyse des politiques publiques de lutte contre l'antisémisme liées à la jeunesse** menée par le CRISP (à tous les niveaux de pouvoir) afin de faire un état des lieux complémentaire aux conclusions du rapport belge du projet européen [Networks Overcoming Antisemitism](#). Le travail ainsi mené par Dr Caroline Sägers et les **expériences de terrain combinées du CEJI et de l'UEJB** nous ont permis de produire les recommandations suivantes :

1. **Recommandations générales** (tous les niveaux de pouvoir ainsi que les partis, les associations et les syndicats)
 - 1.1. Inclure la lutte contre l'antisémisme dès que possible dans les actions et politiques de lutte contre les discriminations.
 - 1.2. Être des vecteurs de rencontres interculturelles, notamment au sein de la jeunesse.
 - 1.3. Augmenter la production d'études sur l'antisémisme
 - 1.3.1. Mettre à contribution les centres et les bureaux d'études dans le développement et la diffusion de la connaissance sur les racismes.
 - 1.3.2. Impliquer L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), la Jeugd Onderzoeks Platform (JOP) et l'Observatoire du Climat Scolaire dans la collecte de données en matière d'antisémisme.
2. **Compétences fédérales**
 - 2.1. Veiller à la bonne implémentation de l'enregistrement du motif de discrimination dans les délits de haine lors de plaintes, tel qu'annoncé dans les mesures fédérales du plan d'action national contre le racisme.
 - 2.2. Former le personnel policier et de l'État aux différentes formes de discriminations, y compris l'antisémisme.





3. Compétences communautaires

Enseignement

- 3.1. Former les futurs *référénts climat scolaire* à la culture juive et à la lutte contre l'antisémitisme
 - 3.1.1. Mettre les futurs *référénts climat scolaire* en réseau et leur donner des contacts de référence.
 - 3.1.2. Étendre la pratique des *référénts climat scolaire* à l'ensemble des entités fédérées.
- 3.2. Octroyer la possibilité de congé pour les fêtes religieuses en FWB
 - 3.2.1. Possibilité pour les enseignants de s'absenter pour des fêtes religieuses.
 - 3.2.2. Considérer les fêtes religieuses comme justification valide d'absence des élèves.
- 3.3. Former les enseignants aux racismes et à l'antisémitisme
 - 3.3.1. Dans le cursus d'études.
 - 3.3.2. En cours de carrière.
- 3.4. Former spécifiquement les enseignants de CPC à la culture juive et à l'antisémitisme.
- 3.5. Inclure une initiation à la culture juive et aux concepts de l'antisémitisme dans le cours de CPC au même titre que l'islam et le christianisme.
- 3.6. Inclure dans les programmes scolaires des initiations aux différentes cultures minoritaires présentes en Belgique.

Enseignement supérieur

- 3.7. Œuvrer à la création de cellules de lutte contre les racismes afin de sensibiliser les étudiants et d'accompagner les victimes.
- 3.8. Proposer des bourses pour les recherches (post-)doctorales portant sur la vie juive et l'antisémitisme.
- 3.9. Mettre en place une alternative pour les examens ayant lieu le samedi.

Divers

- 3.10. Renforcer les références à l'interculturalité et la lutte contre les discriminations dans les futurs décrets OJ et CJ.

